

Identification des électeurs (I.D.)

L'identification de l'électeur est une exigence imposée par le Règlement de l'Ontario 500/09 en application de la Loi de 1996 sur les élections municipales.

L'identification de l'électeur est exigée pour tous les électeurs votant aux élections municipales. Les électeurs peuvent choisir de présenter **une** pièce d'identité montrant leur **nom**, **adresse habitante** et **signature OU deux** pièces d'identité, dont l'une porte leur **nom** et **signature** et l'autre porte leur **nom** et leur **adresse habitante**.

Une (1) pièce d'identité

L'original d'un des documents énumérés ci-dessous, portant le **nom**, l'**adresse habitante** et la **signature** de la personne

- Permis de conduire de l'Ontario.
- Carte Santé de l'Ontario (avec photo).
- Certificat d'immatriculation de véhicule automobile de l'Ontario (portion relative à la plaque).
- Chèque personnalisé annulé.
- Contrat hypothécaire, de bail ou de location.
- Police d'assurance.
- Contrat de prêt ou accord financier avec une institution financière.
- Document délivré ou certifié par un tribunal de l'Ontario.
- Tout autre document émanant du gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou encore d'une municipalité de l'Ontario ou d'un de leurs organismes.
- Tout document émanant d'un conseil de bande de l'Ontario constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada).

ou Deux (2) pièces d'identité

Première pièce d'identité portant le nom et la signature

- Permis de conduire de l'Ontario.
- Carte Santé de l'Ontario.
- Certificat d'immatriculation de véhicule automobile de l'Ontario (portion relative à la plaque).
- Passeport canadien.
- Certificat de citoyenneté canadienne.
- Certificat du statut d'Indien.
- Carte d'identité de soins de santé d'Anciens Combattants Canada.
- Carte d'assurance sociale.
- Carte d'identité de la Sécurité de la vieillesse.
- Carte de crédit.
- Carte de débit.
- Carte d'identité d'employé.
- Carte d'identité d'étudiant délivrée par un établissement postsecondaire.
- Carte d'identité délivrée par un syndicat ou par un organisme de réglementation professionnelle.
- Chèque personnalisé annulé.
- Contrat hypothécaire, de bail ou de location pour un bien situé en Ontario.
- Police d'assurance.
- Document délivré ou certifié par un tribunal de l'Ontario.
- Tout autre document émanant du gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou encore d'une municipalité de l'Ontario ou d'un de leurs organismes.
- Tout document émanant d'un conseil de bande de l'Ontario constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada).

Deuxième pièce d'identité portant le nom et l'adresse habitante

- Certificat d'immatriculation de véhicule automobile de l'Ontario (portion relative à la plaque).
- Avis de cotisation de l'impôt sur le revenu.
- Relevé de Prestation fiscale pour enfants.
- État des prestations d'assurance-emploi versées — T4E.
- Relevé de la Sécurité de la vieillesse — T4A (OAS).
- État des prestations du Régime de pensions du Canada — T4A (P).
- État de compte du cotisant au Régime de pensions du Canada.
- Relevé de virement automatique pour le programme Ontario au travail.
- Relevé de virement automatique pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- État des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail — T5007.
- Avis d'évaluation foncière.
- Relevé d'assurance.
- Contrat hypothécaire, de bail ou de location pour un bien situé en Ontario.
- Relevé de carte de crédit, de compte bancaire, de REER, de FERR ou de REEL, ou feuillet T5.
- Carte de l'INCA ou carte d'un autre organisme de bienfaisance enregistré qui fournit des services aux personnes handicapées.
- Carte ou dossier d'hôpital.
- Attestation de résidence sur le campus, délivrée par le bureau ou les responsables des résidences d'étudiants d'un établissement postsecondaire.
- Facture d'un service public (électricité, eau, gaz, téléphone, câblodistribution ou commission des services publics).
- Talon de chèque, feuillet T4 ou relevé de paie délivré par un employeur.
- Relevé de notes délivré par un établissement postsecondaire.
- Document délivré ou certifié par un tribunal de l'Ontario.
- Tout autre document émanant du gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou encore d'une municipalité de l'Ontario ou d'un de leurs organismes.
- Tout document émanant d'un conseil de bande de l'Ontario constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada).